



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Meuse

Question écrite n° 50272

Texte de la question

M Gerard Longuet interroge M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation du centre de detention de Saint-Mihiel. Mis en service en mai 1990, cet etablissement devait atteindre une capacite maximale de 400 detenus, a raison d'un rythme regulier de 20 nouveaux detenus arrivant par semaine a partir de l'automne 1990. Cette cadence n'est pas respectee, le centre de detention n'accueillant que 200 personnes, soit la moitie des effectifs. Or il est etonnant que ce centre ne soit utilise qu'a la moitie de ses capacites quand la France connait une grave crise de surpeuplement carcerale.

Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur d'indiquer a l'honorable parlementaire que le centre de detention de Saint-Mihiel n'est en mesure d'accueillir que 198 detenus actuellement. En effet, compte tenu de l'arrivee echelonnee des personnels de surveillance affectes sur cet etablissement, un seul batiment a pu etre ouvert. Cette situation doit cependant evoluer au cours de l'annee 1992. L'affectation de personnels au cours du premier semestre 1992 devrait permettre d'ouvrir le deuxieme batiment au mois de juillet, a l'issue d'une periode de formation des nouveaux agents. C'est en fin d'annee 1992 que le centre de detention de Saint-Mihiel devrait atteindre sa pleine capacite.

Données clés

Auteur : [M. Longuet Gerard](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50272

Rubrique : Systeme penitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4768